



COMPTE RENDU SUCCINCT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 21 avril 2022 à 18h00

L'an **deux-mille-vingt-deux** et le **21 avril à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Étaient présents :

Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Evelyne CANOVAS, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER.

Avaient donné procuration :

Guy VINOT à Jean-Michel SOLÉ, Marie-Clémentine HERRE à Olivier CAPELL, Cédric CASTELLAR à Guillaume BLAVETTE, Alexandre ORTIZ--BODIOU à Marie-José GRASA .

Était absent :

Stéphan BOADA.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à l'unanimité des membres présents et représentés, à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.

N° 1 - Compte Administratif 2021 - Budget annexe du Camping

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe du Camping Municipal, par chapitres, dont les résultats globaux se résument ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	116 351.97 €	449 225.53 €
RECETTES	75 411.34 €	558 485.57€
Résultat de l'exercice	- 40 940.63 €	109 260.04 €
Excédent reporté 2020	+ 5 452.19 €	44 027.30 €
RESULTAT	- 35 488.44 €	+ 153 287.34 €

N° 2 - Compte Administratif 2021 - Budget Commune

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à la majorité, par **21 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (Emmanuelle **FRADET**, Marc **MARTI**, Myriam **NOGUES** et Marie-Françoise **SANCHEZ**) le Compte Administratif de l'exercice 2021 de la Commune qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2021
011 - Charges à caractère général	1 770 120,29 €
012 - Charges de personnel	3 675 936,02 €
014 - Atténuation de produits	67 726,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	697 867,35 €
66 - Charges financières	67 373,40 €
67 - Charges exceptionnelles	660,00 €
Dépenses réelles	6 279 683,06 €
OPE.D'ORDRE	511 524,03 €
TOTAL DEPENSES	6 791 207,09 €

Recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2021
002 Excédent reporté	387 520,96 €
73 - Impôts et taxes	5 784 044,17 €
74 - Dotations et participations	1 747 194,51 €
70 - Produits des services	340 630,47 €
75 - Autres produits de gestion courante	199 842,88 €
013 - Atténuation de charges	120 337,68 €
77 - Produits exceptionnels	27 376,68 €
Recettes réelles	8 219 426,39 €
OPE d'ordre	4 304,00 €
TOTAL RECETTES	8 611 251,35 €

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 8 611 251,35 euros, incluant 387 520,96 euros d'excédent reporté.

Au total la section de fonctionnement présente un solde positif de 1.820.044,26 euros d'excédent.

La section d'investissement : Dépenses d'investissement

Libellé	CA 2021
041 opération patrimoniales	31 302,61 €
Opérations d'ordre	4 304,00 €
16 Emprunt	421 378,44 €
20 immobilisations incorporelles	210 601,37 €
204 subventions d'équipement versées	14 768,90 €
21 immobilisations corporelles	468 349,16 €
23 immobilisations en cours	2 720 500,46 €
45 opérations pour compte de tiers	69 146,24 €
Total dépenses d'investissement	3 940 351,18 €

Recettes d'investissement

Libellé	CA 2021
041 Opérations patrimoniales	31 302,61 €
040 opération de transfert entre sections	511 524,03 €
13 subventions	520 817,42 €
16 Emprunts	461 500,00 €
23 Immobilisation en cours	19 529,14 €
10 dotations fonds divers et réserves	543 114,74 €
165 dépôt et cautionnement reçus	1 473,00 €
1068 excédents de fonct capitalisés	860 644,90 €
Total recettes d'investissement	2 949 905,84 €

Les recettes d'investissement atteignent globalement 2.949.905,84 euros. 1.394.000 euros de restes à réaliser sont reportés.

Hors reports, la section d'investissement présente un solde déficitaire de 990 445,34 euros.

N° 3 - Compte Administratif 2021 - Budget annexe du Port de Plaisance

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à la majorité, par **21 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES et Marie-Françoise SANCHEZ)** le Compte Administratif de l'exercice 2021 du Budget annexe du Port de Plaisance, par chapitres, dont les résultats globaux se résument ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	4 016 814.13 €	570 847.07 €
RECETTES	4 367 694.42 €	789 159.86 €
Résultat de l'exercice	350 880.29 €	218 312.79 €
Excédent reporté 2020	-183 857.79 €	-15 855.34 €
RESULTAT	+167 022.50 €	+ 202 457.45 €

N° 4 - Intégration des résultats 2021 du budget annexe du camping sur budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal **INTÈGRE**, à la majorité, par **22 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES et Marie-Françoise SANCHEZ)** les résultats constatés sur le Budget Primitif 2022 de la Commune comme indiqué ci-dessous :

Excédent de fonctionnement - article 002/01	153 287.34 €
Déficit d'investissement - article 001/01	35 488.44 €

N° 5 - Compte de Gestion 2021 - Budget Commune

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte de Gestion 2021 de la Commune dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur identique au Compte Administratif 2021.

N° 6 - Affectation du résultat 2021 - Budget Commune

Le Conseil Municipal **DECIDE, à la majorité**, par **22 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES et Marie-Françoise SANCHEZ)** d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	6 791 207,09
RECETTES	8 223 730,39
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 432 523,30
RESULTAT reporte N- 1	387 520,96
RESULTAT DE CLOTURE (A)	1 820 044,26

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 940 351,18
RECETTES	2 949 905,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	-990 445,34
RESULTAT reporte N- 1	-844 046,15
RESULTAT DE CLOTURE (B)	-1 834 491,49

RESTES A REALISER

DEPENSES	376 800,00
RECETTES	1 394 000,00
SOLDE (C)	1 017 200,00

Affectation en investissement B + C (D) 817 291,49

Report en Fonctionnement (A-D) 1 002 752,77

N° 7 - Compte de Gestion 2021 - Budget annexe Port de Plaisance

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte de Gestion 2020 du Budget du Port de Plaisance dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur identique au Compte Administratif 2021.

N° 8 - Affectation du résultat 2021 - Budget Annexe du Port de Plaisance

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à la majorité, par **22 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (Emmanuelle **FRADET**, Marc **MARTI**, Myriam **NOGUES** et Marie-Françoise **SANCHEZ**) d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Annexe du Port de plaisance comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	570 847,07
RECETTES	789 159,86
RESULTAT DE L'EXERCICE	218 312,79
RESULTAT reporte N- 1	-15 855,34
RESULTAT DE CLOTURE (A)	202 457,45

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	4 016 814,13
RECETTES	4 367 694,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	350 880,29
RESULTAT reporte N- 1	-183 857,79
RESULTAT DE CLOTURE (B)	167 022,50

RESTES A REALISER

DEPENSES	1 611 500,00
RECETTES	1 293 200,00
SOLDE (C)	-318 300,00

Affectation en investissement B + C (D)	151 277,50
Report en Fonctionnement (A-D)	51 179,95

N° 9 - Compte de Gestion 2021- Budget annexe du Camping Municipal

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe du Camping Municipal dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur identique au Compte Administratif 2021.

N° 10 - Budget Primitif 2022 - Budget Commune - Fixation des taux d'imposition

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à la majorité, par **22 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (Emmanuelle **FRADET**, Marc **MARTI**, Myriam **NOGUES** et Marie-Françoise **SANCHEZ**) :

- La Section de Fonctionnement de 9 585 100.00 € du Budget Primitif 2022 de la Commune,
- La Section d'Investissement de 8 200 000.00 € du Budget Primitif 2022 de la Commune,

Le Conseil Municipal **FIXE, à l'unanimité**, les taux d'impôts locaux 2022 identiques à 2021, comme indiqués ci-dessous :

- T. F. B. 48.48 %
- T. F.N. B. 43.50 %

N° 11 - Budget Primitif 2022 - Budget Port de Plaisance

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, la Section de Fonctionnement de 865 000.00 € du Budget Primitif 2022 du Port de Plaisance,

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à la majorité**, par **22 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES et Marie-Françoise SANCHEZ)** la Section d'Investissement de 1 958 000.00 € du Budget Primitif 2022 du Port de Plaisance.

N° 12 - Création d'Autorisations de programme et de crédits de paiement

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à la majorité**, par **22 voix POUR** et **4 CONTRE (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES et Marie-Françoise SANCHEZ)** au titre de l'année 2022, la création des Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement suivantes :

n° de AP	Libellé de l'opération	Aut. De Programm e (AP)	Crédits de paiement (CP)				
			2022	2023	2024	2025	2026
001	Aménagement Salle Bartissol	4 864 318	640 000	2 426 260	1 000 000	675 312	122 746
002	Aménagement du Front de mer Tranche 3	2 744 000	625 000	2 119 000			
003	Création d'une voirie d'accès à la Gare	1 300 000	1 000 000	300 000			
	TOTAL des AP	8 908 318	2 265 000	4 845 260	1 000 000	675 312	122 746
	Investissement s Hors AP	10 767 100	2 942 300	953 000	2 915 800	1 828 000	2 128 000
	TOTAL	19 675 418	5 207 300	5 798 260	3 915 800	2 503 312	2 250 746

Ces dépenses seront financées par les ressources suivantes (FCTVA, Subventions, emprunt et autofinancement)

n° de AP	Libellé de l'opération	Montant Total des Recettes	Recettes attendues				
			2022	2023	2024	2025	2026
001	Aménagement Salle Bartissol	3 449 016	150 000	399 077	769 026	1 110 778	1 020 135
002	Aménagement du Front de mer Tranche 3	1 740 405	100 000	944 380	696 025		
003	Création d'une voirie d'accès à la Gare	213 252	164 040	49 212			
	TOTAL Recettes des AP	5 402 673	414 040	1 392 669	1 465 051	1 110 778	1 020 135
	Recettes hors AP	8 355 990	2 795 660	1 658 591	1 755 532	1 061 780	1 084 427
	Emprunt non rattaché à une opération en particulier	5 916 755	1 997 600	2 747 000	695 217	330 754	146 184
	TOTAL	19 675 418	5 207 300	5 798 260	3 915 800	2 503 312	2 250 746

N° 13 - Désignation du représentant de la ville devant siéger au sein du conseil de l'Observatoire Océanologique de Banyuls-Sur-Mer Service Général Facultaire - OOB-SGF

Le Conseil Municipal **DÉSIGNE**, à l'unanimité, Monsieur Jean-Michel SOLÉ comme représentant de la ville devant siéger au sein du conseil de l'Observatoire Océanologique de Banyuls-Sur-Mer - Service Général Facultaire - OOB-SGF.

N° 14 - Autorisation de signer un contrat-type entre l'éco-organisme ALCOME® et la ville de Banyuls-Sur-Mer, chargée d'assurer la salubrité publique

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la signature du contrat-type entre la Ville de Banyuls-Sur-Mer et ALCOME®, éco-organisme agréé par l'État dont la mission est de réduire la présence des mégots jetés dans l'espace public, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat type avec l'éco-organisme ALCOME ainsi que tout document afférent à ce sujet.

N° 15 - Extension du stationnement payant avec l'instauration de 3 zones, modification des grilles tarifaires et des règles de délivrance des abonnements dans le cadre du respect des objectifs de développement durable

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à la majorité, par **22 voix POUR** et **4 CONTRE** (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES et Marie-Françoise SANCHEZ) la modification des barèmes tarifaires, des zones de stationnement et des règles de délivrance et de tarification des macarons aux usagers, comme indiqué ci-dessous :

ANNEXE 1

Zone 1

Avenue du Général De Gaulle (de l'avenue de la République au n° 60), Avenue de la République, Avenue du Fontaulé, Avenue Pierre Fabre, Allées Maillol, Parking Méditerranée, Avenue, Bas, milieu et hauts Arcades

Durée	Tarifs 2022¹ 20 premières minutes gratuites
1h00	1,50 €
2h00	2,50 €
3h00	4,50 €
4h00	6,50 €
5h00	8,50 €
6h00	11,50 €
7h00	14,50 €
8h00	20,00 €
9h00	25,00 €
10h00	30,00 €

Zone 2

Avenue du Général De Gaulle (du n° 60 au pont du Puig del Mas), Rue Lacaze Duthiers (à hauteur du parking Miramar), Parking Miramar, Avenue du Général Koëinig (du haut des Arcades au rond-point Bigeard), avenue Alain Gerbault (quartier des Elmes), la Place Bassères, les parkings publics Place du Marché, gare SNCF, de la Baillaury, le parking public situé entre la rue Joliot Curie et le Carrer Espolla Rabos

Durée	Tarifs 2022¹ 20 premières minutes gratuites
1h00	1,00 €
2h00	2,00 €
3h00	3,50 €
4h00	4,50 €
5h00	5,50 €
6h00	6,50 €
7h00	8,00 €
8h00	10,00 €
9h00	15,00 €
10h00	30,00 €

1. Tarifs applicables du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h30

Zone 3	
Parkings publics des Elmes et du Centre Hélio-Marin	
Durée	Tarifs 2022²
1h00	1,00 €
2h00	2,00 €
3h00	3,00 €
4h00	4,00 €
5h00	5,00 €
6h00	6,00 €
7h00	7,00 €
8h00	8,00 €
9h00	9,00 €
10h00	10,00 €

1. Tarifs applicables du 1^{er} juin au 30 septembre

ANNEXE 2

ABONNEMENTS		
Bénéficiaires	Lieux concernés	Tarifs 2022 <i>A partir du 15/06/2022</i>
Résidents principaux et secondaires	Zones 2 et 3	80,00 €*
Saisonniers bars et restaurants	Zones 2	80,00 €*
Touristes (pour une plaque d'immatriculation)	Parkings publics Baillaury / Gare SNCF	80,00 €

* Valable pour 2 plaques d'immatriculation

N° 16 - Fourniture et mise en œuvre d'équipements de contrôle d'accès aux parkings - autorisation de signature des documents du marché

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à la majorité, par **22 voix POUR** et **4 CONTRE** (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES et Marie-Françoise SANCHEZ) Monsieur le Maire à signer le marché avec la Société SCHEIDT ET BACHMANN pour un montant H.T. de 272 329.05 €, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

N° 17 - Subventions municipales aux Associations - Tableau de proposition d'attribution - Année 2022

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à la majorité, par **23 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** (Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES) **ACCORDE** les montants de subventions sollicitées par la Associations au titre de l'exercice 2022, tel que mentionné ci-dessous :

ASSOCIATION	Subvention 2022
ADMR	1 100 €
ALS GOBITS	1 500 €
ALS TEMPLERS DE LA SERRE	500 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	3 000 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	2 000 €
AMIS DU LABORATOIRE ARAGO	500 €
ANANDA	Pas de demande
ASCENSION FLAMENCA	8 000 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	1 000 €
ATELIER THÉÂTRE	800 €
AVIRON BANYULENC	1 000 €
BANYULS DANSE	4 500 €
BANYULS EXPRESSION ARTISTIQUE	1 000 €
BANYULS HANDBALL	6 800 €
BANYULS IMAGE	500 €
BANYULS RANDO	900 €
BANYULS RUGBY TOUCH ALS SENGLARS	3 500 €
BIEN VIEILLIR EN CÔTE VERMEILLE	Pas de demande
BOULING CLUB BANYULENC	2 000 €

BOXING CLUB	1 000 €
BRICK 66 - SEMPRE JUGANT	600 €
BRIDGE CLUB	1 000 €
CINEMAGINAIRE	1 000 €
COMITE DE JUMELAGE	1 000 €
CONFRÉRIE DES OLIVIERS DE BANYULS-sur-MER	2 500 €
CONTRABANDISTES DE BANYULS	500 €
CROSS TRAINING BANYULS	300 €
CULTURE ET PATRIMOINE EN COTE VERMEILLE	400 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	400 €
ECHANGES ET PARTAGES	1 000 €
ECHIQUIER DE LA COTE ROCHEUSE	300 €
F.N.A.C.A.	200 €
FOMENT DE LA SARDANE	31 000 €
FOOTBALL CLUB BANYULS SUR MER	1 500 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PEPS'66	1 000 €
IFE COTE VERMEILLE	4 000 €
JUDO CLUB	1 500 €
L' INSTANT PRESENT	300 €

L'OURANOLE	500 €
LA BEPA	2 500 €
LA MORENETA	2 500 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	100 €
LES AMIS DE LA MER ET DES EAUX	400 €
LES AMIS DES ANIMAUX	2 000 €
LES AMIS DU LABORATOIRE ARAGO	300 €
LES AMIS DU PUIG DEL MAS	2 000 €
LES ARCHERS DES ALBERES	300 €
LES MEDAILLES MILITAIRES	150 €
LES VEILLEES D'ANTAN	700 €
LIBERA ME	400 €
MADELOC SKY TRAIL	500 €
LA MAISON DE LA SCULPTURE	300 €
MAR I MUNT	500 €
MARENDA DANCER'S	1 000 €
ORPHEON BANYULENC	1 400 €
PEA CV	Pas de demande
PÉTANQUEURS CRU BANYULS	2 200 €
SALVEM QUERROIG	250 €
SANCH i OR	2 500 €
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	1 500 €
TENNIS CLUB	2 100 €
TENNIS DE TABLE	1 400 €
UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE BANYULS	3 000 €
UNION FÉDÉRALES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	150 €
VELA I VENT	2 500 €

VERMEIL INFORMATIQUE	Pas de demande
ASSOCIATION WALTER BENJAMIN	200 €
YACHT CLUB	1 700 €
LA CÔTE ROCHEUSE	1 000 €

N° 18 - Création d'un poste d'agent contractuel en contrat de projet

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, la création, à compter du 25 avril 2022 d'un emploi non permanent de chargé de mission contractuel, à temps non complet, jusqu'au 24 avril 2023 inclus.